

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

Bureau

Présidence : M. Armando Couto
Vice-présidence : Mme Caroline Monod
Secrétaire : M. Christian Haas
Membres : M. Alain Fischer, Mme Nancy Ruerat

Sont présents :

M. Simon Antich, Mme Evis Baranyai, Mme Jeanne Bencker, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Laurent Brun, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Stéphane Dätwiler, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, Mme Véronique Equey, Mme Emilie Fernandez, M. Alain Fischer, M. Christian Haas, M. Yannick Hanifi, M. Matthieu Jotterand, M. Smult Kouame, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Lucia Rosales, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Sevinc Sönmez, M. Hüseyin Temel, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel

Excusés :

M. Giuseppe Di Salvo

Assistent à la séance : Mme Salima Moyard, Maire
Mme Corinne Gachet, Conseillère administrative
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif,
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS

- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) 314-23.02 Mesure climat – Végétalisation du préau de l'école du **p. 1242**
Entrée en matière Plateau – Crédit d'investissement
Fr. 220'000.--

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 février 2023

M. Couto : bonsoir à tous. J'ouvre la séance du 16 février. Je salue Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif arrivera avec un peu de retard, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire général, Madame la secrétaire du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs de l'administration, Mesdames et Messieurs de la presse et Mesdames et Messieurs du public.

J'excuse l'absence de M. Di Salvo et M. Jotterand arrivera avec un peu de retard.

Avant d'entamer notre ordre du jour, Mesdames et Messieurs, je vous prie de bien vouloir vous lever afin d'observer quelques instants de silence en mémoire de toutes les personnes qui sont décédées dernièrement en Turquie et en Syrie à cause du tremblement de terre.

L'assemblée observe 1 minute de silence.

Arrivée de M. Jotterand.

POINTS INITIAUX**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Haas : j'ai une modification de l'ordre du jour à vous demander. Comme vous pouvez le deviner, cette modification de l'ordre du jour est « l'affaire de tous », puisque comme l'indiquait la motion sur le climat, que je vous remercie d'avoir voté à l'unanimité pour son renvoi en commission, même si cette motion n'avait pas pour vocation de casser trois pattes à un canard, elle a quand même eu un mérite particulier, c'est que son traitement a permis d'avoir en commission un powerpoint très bien fait par M. Lucas Mercader. Ce powerpoint qui se trouve toujours sur CMNet est pour moi un véritable document de référence ; il reprenait intégralement les trois invites de la motion et nous donne à tous le même niveau d'information sur les mesures et la politique active en matière de climat et de réchauffement climatique de la Ville de Lancy. Désormais, ces mesures sont connues de tous et cette motion a finalement atteint le but qu'elle se fixait ; rappelons juste au passage qu'elle parlait de communication à la population et que récemment le Conseil d'Etat a rappelé que dans les mesures qu'il voulait prendre pour renforcer le plan climat il y avait justement l'information et la sensibilisation du grand public. Donc, je considère qu'avec ce document de travail qui fait un véritable état des lieux, nous disposons dans cet hémicycle d'un outil qui nous permet de communiquer et de se sentir responsable de la communication vis-à-vis de la population.

A cet effet, vous l'aurez compris, la modification de l'ordre du jour consiste à supprimer le point 8b, puisque le vote de la motion en tant que telle n'est plus légitime. Je me permets juste de vous renvoyer à ce powerpoint et Mme Baranyai ne m'en voudra pas, j'espère, que son rapport ne soit pas lu ce soir.

L'ordre du jour est approuvé avec cette modification.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 février 2023**2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2023**

Le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Couto : nous avons reçu une lettre du Mouvement des aînés de Genève. Le Bureau a décidé de transmettre cette lettre au Conseil administratif. Celui-ci va faire le nécessaire pour le recevoir.

Nous avons reçu en copie une lettre de l'association les Marbritant.e.s concernant l'instauration d'un contrat de quartier Plateau/St-Georges. Je prie M. Haas de nous lire la lettre.

M. Haas :

« Concerne : Instauration d'un Contrat de quartier Plateau/Marbriers/St-Georges

Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif,

Depuis quelques années, notre association, les Marbritant.e.s, se réunit pour réfléchir sur des actions pour améliorer la vie du quartier du Plateau/Marbriers/St-Georges dans différents domaines, et notamment, cohésion sociale, sécurité routière, aménagement d'espaces de rencontres, embellissement de nos rues, places et établissements, amélioration de la mobilité douce ou encore augmentation des commerces de proximité.

Nous avons des idées, disposons d'un certain nombre de compétences et surtout débordons de motivation pour mettre en place des différents projets, d'échelle et de complexité très variables.

A titre d'exemples, en vrac, nous avons imaginé :

- *la création d'un marché hebdomadaire dans notre quartier,*
- *l'embellissement du portail de la barrière longeant l'école du Plateau,*
- *la création de « place(s) du village » dans notre quartier,*
- *l'organisation d'un événement type « La Ville est à Vous »,*
- *l'amélioration de la sécurité routière sur la route de St-Georges,*
- *l'amélioration des espaces à destination des élèves de l'école du Plateau en coordination avec l'Association de parents d'élèves,*
- *l'organisation d'événements destinés à raffermir les liens entre les habitant.e.s des différentes zones du quartier,*
- *etc...*

Forts de cette énergie et de ces envies, nous souhaiterions bénéficier du soutien des ressources de la commune grâce à la mise en place d'un contrat de quartier qui regrouperait en tout cas le quartier des Marbriers et de St-Georges. A ce sujet, une pétition (en ligne et manuscrite) nous a permis de récolter 129 signatures.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 février 2023

Dans ce but, nous aurions plaisir à rencontrer une délégation de la commune pour vous présenter nos motivations et connaître les conditions pour instaurer un contrat de quartier.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions de recevoir, Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, nos cordiales salutations.

Pour les Marbritant.e.s »

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Moyard : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, pour ma part, j'ai quatre communications.

La première, c'est que le Conseil administratif n'est pas en mesure de répondre à l'une des questions de M. Jotterand, celle sur la capacité d'auto-production électrique. On est en train de faire toute une série de calculs, et ce n'était pas possible de vous fournir cela vu les trois semaines qu'il y avait entre les deux séances du Conseil municipal. Nous allons faire tout notre possible pour vous répondre au Conseil municipal du mois de mars.

La deuxième est de vous indiquer que, en lien avec la minute de silence que nous avons faite en début de séance, le Conseil administratif a décidé d'octroyer Fr. 5'000.— sur notre ligne d'aide d'urgence à la chaîne du bonheur pour contribuer aux secours en Syrie et en Turquie.

Sur un ton plus léger, vous indiquer que la soirée du personnel, après 3 ans d'arrêt à cause du Covid, a eu lieu le 3 février dernier. C'était une parfaite réussite, cela a beaucoup été apprécié. C'était quand même un événement particulier puisque nous avons changé de dynamique étant donné qu'il s'agissait de la première soirée qui intégrait également le personnel de la petite enfance. Autant dire que les capacités, le nombre de personnes, les dimensions qu'a pris l'événement ont passablement changé. Cela a été très apprécié tant du personnel de la petite enfance que du personnel « historique » de la Ville.

Ma dernière communication et peut-être la plus importante, le Conseil administratif souhaitait vous faire une information concernant les locaux à destination de l'administration. Une information succincte mais quand même un peu détaillée. Vous savez que l'administration communale augmente, vous savez que Lancy va bientôt être la deuxième commune la plus peuplée du canton et que c'est évidemment bien de doter l'administration de postes supplémentaires aux différents budgets mais il faut après avoir des lieux où faire travailler ces différentes personnes. C'est pour cela que le Conseil administratif avait pris la liberté de faire des recherches pour voir ce qu'il était possible de louer dans des délais relativement rapides. Nous avons signé tout récemment un bail pour être locataire de 624m² de surfaces de bureaux dans le projet Trèfle d'Or. Nous prenons un plateau complet au 4^e étage. Le projet Trèfle d'Or c'est l'un des deux bâtiments de part et d'autre de la station BP sur la route de St-Julien, juste à côté de la gare de Lancy-Bachet et dans le prolongement finalement de l'avenue Eugène-Lance. Cela va entamer toute une série de rocadés des différents services puisque deux services vont déménager au plus tôt au 1^{er} juillet, si cela prend un peu plus de temps, plus tard dans l'été. Ce sera le cas du service des affaires sociales pour une très grande partie ainsi que du service financier et de l'informatique, sans la partie informatique qui, elle, va rester dans ses locaux actuels. Ces deux rocadés entraînent tout plein d'autres que je ne vais pas vous détailler plus avant, mais il s'agit de donner de l'espace au nouveau service des ressources

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 février 2023

humaines, de faire en sorte également que le secrétariat général, tel que réorganisé, et le service de la culture, tel que réorganisé après le départ de sa cheffe de service actuelle à la retraite, puissent avoir des locaux plus centrés et ne pas avoir des collaborateurs un peu partout. Ce sera également le cas pour le service de l'aménagement du territoire qui est actuellement sur deux lieux et qui pourra se retrouver sur un seul lieu. C'est donc un projet assez ambitieux parce que non seulement il faut aménager les locaux nouveaux mais il faut également assurer l'ensemble des rocades, le tout en assurant la continuité des prestations de ces différents services. Autant dire que c'est un dossier assez ambitieux mais nécessaire pour fournir la place aux différents collaborateurs et collaboratrices. Nous avons contracté un bail à 5 ans à un tarif avantageux de Fr. 350.— le mètre carré. C'est évidemment une charge qui n'était pas budgétée puisqu'elle n'était simplement pas connue au moment de l'établissement du budget, d'où le fait que nous fassions cette information. Nous vous présenterons un crédit d'investissement au printemps pour l'aménagement des locaux et le pilotage de ce projet se fait par le service des travaux en étroite collaboration avec le secrétariat général et particulièrement le Secrétaire général. J'espère avoir été suffisamment complète, je serai bien entendu à disposition si vous avez des questions supplémentaires.

Mme Gachet : deux communications.

Une concerne le crédit d'étude lié à la rénovation du Lancy Tennis club pour vous informer que nous serons en dépassement suite à la Commission des travaux qui a eu lieu le 9 janvier. Trois questions nous ont été soumises pour pouvoir aller de l'avant sur l'examen du dossier. Le service des sports doit fournir des éléments sur trois questions, à savoir évaluer le coût et l'impact d'une démolition-reconstruction ; deuxième question quel serait l'impact financier si on fragmente le projet sur trois axes, à savoir une partie aménagements sportifs, aménagements extérieurs et club-house ; et une troisième question qui était de faire des propositions pour arriver avec des solutions à tiroir, de manière à pouvoir se positionner sur l'une ou l'autre de ces versions. Donc nous sommes retournés vers nos prestataires et naturellement que ce travail nécessite un engagement important des entreprises pour pouvoir nous fournir ces éléments. Concernant la première question, à savoir l'impact d'une démolition-reconstruction versus rénovation, le coût pour pouvoir vous fournir ces éléments est chiffré à Fr. 18'000.— et le coût pour apporter des éléments liés à l'impact financier si on fragmente le projet sur trois axes et pour arriver à des propositions dites à tiroir, est de Fr. 7'000.--. Donc nous aurons un dépassement de Fr. 25'000.— sur le crédit d'étude. Cela nous permettra d'arriver à la Commission des travaux, probablement au mois de mai, avec l'ensemble des réponses aux questions soumises.

Deuxième information concernant la police municipale. Je vous avais informés que nous avons lancé un audit avec un prestataire externe. Nous venons de recevoir les conclusions de l'audit et nous avons rendez-vous avec l'ensemble des membres de la police municipale fin février, nous réservons la priorité de ces informations au service et je reviendrai vers vous ultérieurement, une fois que nous aurons transmis les informations contenues dans cet audit.

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE080-2023

Stationnement vélo dans les espaces existants

1-Dans quel délai peut-on attendre une augmentation du nombre de places vélos dans les endroits ne faisant pas l'objet d'une réfection complète ?

En premier lieu, il est important de rappeler le rôle des privés dans cette démarche en regard de l'action menée par la collectivité publique. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du plan climat cantonal et de la réduction de 40% des déplacements en TIM d'ici 2030, il est important de considérer qu'une diminution des besoins en stationnement pour les voitures

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 février 2023

dans les parkings privés des bâtiments est à prévoir. A ce titre, le service de l'aménagement du territoire (SAT) échange régulièrement avec l'Office cantonal des transports (OCT) sur les stratégies et mécanismes qu'il est possible d'activer pour aboutir à cette diminution. L'une des options en cours d'approfondissement est la transformation de places voitures en places vélos, dans des espaces par conséquent plus sécurisés et moins exposés aux intempéries et vandalisme que sur la voie publique.

Cette approche va dans le sens de la mise à jour du RPSFP (Règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés), en consultation jusqu'au 21 septembre dernier, qui diminue les ratios à construire par les privés pour les places de stationnement TIM (transport individuel motorisé) et augmente les ratios pour les stationnements vélos.

Ainsi, en premier lieu, toutes les constructions privées, nouvelles ou/et existantes doivent répondre aux besoins qu'elles génèrent. La Ville propose quant à elle une offre complémentaire sur le domaine public liées aux équipements et à leur attractivité, l'objectif étant de ne pas saturer les aménagements en surfaces de stationnement vélos, et de laisser de l'espace à la végétation et à la désimperméabilisation permettant la mise en œuvre du plan climat. Cela étant, la Ville de Lancy traite cette problématique et démarche selon les éléments exposés ci-après.

Suite à la Commission de l'aménagement du territoire du 12 janvier 2022 relative à la stratégie cyclable de la ville, un travail en plusieurs phases a été établi.

Le SAT a tout d'abord lancé un diagnostic de l'offre en stationnement vélos sur son territoire : nombre de places, usages, saturation ont été analysés et recueillis dans une base de données afin de réaliser un plan d'amélioration du stationnement vélos.

Ce premier jalon a permis de déterminer les lieux pour lesquels il était urgent d'agir afin de régler des problèmes de saturation et de sécurité. Un travail de terrain réalisé durant l'été 2022 a permis de déterminer 12 sites sur le territoire lancéen et de proposer pour chacun d'eux une amélioration de l'offre de stationnement deux-roues aussi bien en quantité (augmentation du nombre d'arceaux) qu'en qualité (séparation des stationnement deux-roues motorisés et vélos, mise en place de stationnement pour les vélos cargos). Cette proposition d'augmentation de stationnement deux-roues sera réalisée en parallèle d'une diminution du nombre de stationnement TIM.

Le 15 septembre 2022, la base de données pour le stationnement vélos et la proposition d'amélioration de l'offre ont été présentées en Commission de l'aménagement du territoire. Le plan présentant la création, en 2023, de 132 places de stationnement vélos et de 20 cases deux-roues motorisées, dans les espaces saturés, a été validé. La demande de la commission d'élargir la suppression de places de stationnement TIM en faveur de la création de places vélos a été prise en compte avec la réalisation en cours d'un plan de déploiement du stationnement vélos.

Suite à la validation de la proposition en Commission de l'aménagement du territoire, un appel d'offres a été initié, et un mandataire a retenu le 7 novembre 2022 par le SAT afin de réaliser les plans de marquage et des avant-projets chiffrés des nouveaux aménagements à mettre en place sur ces 12 sites.

A la faveur du plan climat et tenant compte de la politique de la ville de Lancy en faveur de la désimperméabilisation des espaces publics, notamment des espaces accueillant des arceaux, il a été décidé que ces sites seraient mis en place sur des espaces dégrappés avec une gestion naturelle par infiltration des eaux pluviales.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 février 2023

Ainsi, le SAT a travaillé la première étape de concrétisation des mesures en priorisant les sites saturés en 2022. Les avant-projets (AVP) sont finalisés.

Le service des travaux et énergie (STE) propose de réaliser les emplacements ne nécessitant pas de modifications d'objets fixes (sans dépôt d'autorisation de construire) et de réaliser ces travaux sur les budgets de fonctionnement afin de pouvoir de réaliser ces travaux plus rapidement. De cette manière, nous pourrions également réaliser ces modules vélos et places deux-roues au droit des travaux de tiers (SIG-CàD) et en fonction de l'impact de leurs travaux, ces emplacements seront supprimés provisoirement et remis en place après les travaux.

Au 1^{er} semestre 2023, une deuxième étape de mesures, déjà en cours d'étude par le SAT, permettra de développer les potentiels de nouvelles places de stationnement vélos, couverts ou non (VAE, véloscargos inclus), trottinettes dans les préaux d'écoles, mais également de formaliser la stratégie pour les places et les parcs. Concernant les écoles, le travail a été initié dans le cadre du diagnostic des préaux d'écoles sous l'angle des îlots de chaleur présenté en Commission de l'environnement et du développement durable du 31 janvier 2023, ayant permis de recueillir des données. Ces données doivent dorénavant être confrontées aux besoins pour les secteurs des écoles. Cette étude permettra ainsi au service de l'environnement (SE) de déposer un exposé des motifs pour le vote d'un crédit d'investissement planifié à 500kchf à engager dès 2023.

Pour les années à venir, ce sont les stationnements vélos aux abords des crèches, des sites sportifs, culturels et de loisirs, et des centres commerciaux qui seront étudiés par le SAT avec la proposition d'améliorations qualitative et quantitative du stationnement. Ces études permettront de développer des plans de marquage, des AVP, ou stratégies en fonction des attentes des services en charge de la réalisation.

2- Quels sont les éléments qui expliquent que pour certains points spécifiques, plus d'un an s'écoule sans solution ?

Les demandes du Conseil municipal ont été entendues par l'ex-STUM (service des travaux, de l'urbanisme et de la mobilité), mais nécessitaient des ressources humaines et financières pour y répondre. En effet, il est important de rappeler que jusqu'à l'engagement en juillet 2020 d'une responsable de la mobilité à 60%, seuls 2 ingénieurs civils traitaient les questions de mobilité en plus de tous les autres dossiers portés à leur charge. Ainsi, le budget 2022 adopté par le Conseil municipal en décembre 2021, a permis d'engager le recrutement d'une ingénieure mobilité supplémentaire pour traiter les questions de mobilité.

A partir de juin 2022, une nouvelle ingénieure a ainsi pris ses fonctions à 80% permettant de répartir les projets et d'établir de nouvelles priorités.

Il est à noter également que cet engagement a été réalisé en parallèle de la création du SAT, qui a fait l'objet de restructuration par la même occasion, rassemblant l'espace public et la mobilité en une seule entité permettant de traiter les questions de mobilité et d'aménagement conjointement, et intégrant ainsi les stratégies développées par la Ville (notamment la résilience climatique et désimperméabilisation des sols).

3- Est-il envisagé des attaches provisoires, dans les cas où la situation nécessite une correction rapide ?

Le STE propose de réaliser un emplacement vélos provisoire constitué de 3 modules d'étriers d'appui démontables au droit de l'ancien débouché du chemin de Pesay sur l'avenue Eugène-Lance. Cela permettrait de réaliser 18 places vélos dans un espace où il y a actuellement du stationnement sauvage.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 février 2023**5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Il n'y en a pas.

NOUVEAUX OBJETS**6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

a) Mesure climat – Végétalisation du préau de l'école du Plateau – Crédit d'investissement (Fr. 220'000.--) (314-23.02)
=====

M. Couto : si personne ne souhaite s'exprimer, je sou mets au vote l'entrée en matière.

M. Bonvin : je vais m'abstenir sur cette entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 33 oui, 0 non, 1 abstention.

M. Couto : le Bureau propose de renvoyer à la Commission du développement durable.

Mme Vandeputte : le groupe PDC-VL propose un vote sur le siège. En effet, ce sujet a été abordé en commission déjà lors d'une présentation portant sur les préaux des écoles de Lancy. Cette présentation nous a paru claire et suffisamment détaillée. Notre groupe propose donc de voter sur le siège au lieu de retransmettre ce dossier en commission. Cela ferait par ailleurs gagner du temps au projet.

M. Petite : le groupe des Vertes et des Verts avait la même proposition de voter sur le siège ce sujet. Je ne vais pas répéter ce qu'a dit Mme Vandeputte, c'était bien dit. Vous m'avez convaincu, et de par l'urgence climatique, il faut rapidement faire se réaliser ce projet.

M. Bonfanti : le Conseil administratif soutiendra le vote sur le siège, dans la mesure où nous considérons que c'est une relative urgence de pouvoir avancer avec ce projet. Comme cela a été dit, une étude sur les îlots de chaleur a été présentée en Commission de l'environnement et du développement durable lors de la dernière séance. Elle a démontré des problématiques d'îlots de chaleur dans certaines écoles et a permis de prioriser certaines écoles par rapport à d'autres. Sortent notamment du lot en termes de grosses problématiques de chaleur, l'école du Bachet, l'école du Petit-Lancy et l'école du Plateau. Il s'avère que pour différents éléments, nous souhaitons débiter avec l'école du Plateau. Comme vous le savez, c'est une école qui est récente, le préau est dépourvu d'arbres, ce qui veut dire que les enfants sont en plein soleil en période estivale, ce qui est compliqué pour eux. L'objectif est de pouvoir planter cinq arbres dans ce préau, et un autre arbre dans un périmètre un peu plus éloigné, ce qui permettra d'augmenter le taux de canopée et nous rajouterons, si le crédit devait être accepté ce soir, une toile d'ombrage sur une partie de l'aire de jeux, permettant aux enfants de pouvoir y jouer plus sereinement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 février 2023

Rajouter peut-être un élément : effectivement le coût de cette mesure n'est pas anodin dans la mesure où il y a des éléments de géothermie en sous-terrain et ces travaux-là vont être relativement dispendieux par rapport à ce qu'ils auraient pu être si nous avions prévu de planter ces arbres bien avant et pas maintenant. C'est une mesure qui est prioritaire pour nous dans la mesure où nous souhaitons planter ces arbres au printemps prochain pour qu'ils puissent pousser, ce sont des arbres de hautes tiges qui devraient pousser assez rapidement – c'est le but de planter certaines espèces qui poussent rapidement - et qui pourront déjà avoir un peu leur effet cette année, mais qui auront évidemment leur effet total dans quelques années quand ils seront beaucoup plus grands et qu'ils permettront d'avoir un ombrage qui soit intéressant autant pour les enfants que pour les enseignants qui sont sur le périmètre.

J'aimerais ajouter aussi que c'est la première phase par rapport à cette école, la deuxième phase étant le périmètre adjacent à l'aire de jeux et au préau, qui sera aussi travaillé avec un aménagement qui répondra tant aux besoins des habitants qu'à ceux de l'école. Nous reviendrons avec un crédit d'investissement pour cette deuxième phase dans un temps ultérieur à celui-ci.

M. Couto : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter la proposition de discussion immédiate.

La proposition de discussion immédiate est acceptée par 34 oui, 0 non, 1 abstention.

M. Couto : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu l'augmentation des îlots de chaleur sur le territoire de la Ville de Lancy, due à la densification de la commune ;

Vu l'aggravation du réchauffement des zones urbaines qui nécessite de nouvelles stratégies d'adaptation dans les planifications de projets ;

Vu que les constructions et aménagements de la commune ne répondent plus ou que partiellement aux enjeux environnementaux ;

Vu la motion M001A-2019 acceptée par le Conseil municipal le 31 octobre 2019 « pour un plan climat lancé » ;

Vu la liste établie par le service de l'aménagement du territoire priorisant les préaux d'école comme les lieux à traiter en urgence ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 220'000.—, destiné à la végétalisation du préau de l'école du Plateau, sise avenue du Plateau 40 ;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 février 2023

2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 2170.50400, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 2170.14040 ;*
3. *d'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2023, sous la rubrique 2170.33004 ;*

L'arrêté 314-23.02 est accepté par 34 oui, 0 non, 1 abstention.

7) MOTIONS - RESOLUTIONS

- a) **Motion des groupes Verts-Socialiste-PDC-VL-MCG « Lutter contre la surconsommation informatique et permettre au CM de travailler dans de bonnes conditions » (M081-2023)**

=====
En début de législature, chaque membre du Conseil municipal reçoit un iPad de manière automatique. Un contrat de longue durée a été passé avec une entreprise locale. De nombreuses communes ont aussi décidé de se passer de papier et ont opté pour d'autres solutions (ordinateur portable, soutien financier...). Une tablette permet de réduire la consommation de papier et était peut-être adéquate à l'époque où cette pratique a été mise en place. Toutefois, les usages des technologies de l'information (TIC) ont depuis changé. Les technologies évoluent rapidement¹ et il semble incongru de décider d'une technologie 5 voire 10 ans avant son utilisation.

Sachant que la fabrication d'un objet utilise une grande quantité de ressources et d'énergies (extraction et transformation des matières premières, transports, etc.) et génère des pollutions multiples, dont l'émission de gaz à effets de serre, responsables du dérèglement climatique. Selon des chiffres établis par une étude GreenIT publiée en octobre 2019², les 34 milliards de smartphones, ordinateurs, consoles de jeux et téléviseurs que compte la planète occupent une place centrale dans l'impact sur l'environnement. Il faut 80 fois plus d'énergie pour produire un gramme de smartphone qu'un gramme de voiture. La construction d'outils informatiques impacte la quantité de ressources naturelles disponible. Ces ressources premières ne se renouvellent pas aussi vite que nous en consommons. 35% des émissions de gaz à effet de serre du numérique seront dus à la fabrication des terminaux utilisateurs en 2025. L'intensité énergétique de l'industrie numérique augmente en moyenne de 4% par an³.

La Suisse étant le 2ème pays européen le mieux équipé en ordinateurs personnels après la Norvège⁴, la quasi-totalité des ménages sont équipés d'au moins un ordinateur personnel. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile atteint même 130%⁵ et les Suisse.s dépensent environ 300 francs par mois en produits TIC⁶. Enfin, les tablettes font partie des appareils possédant des cycles technologiques les plus courts, 20% d'entre elles étant changées au bout de deux ans.

¹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_de_Moore

² https://www.greenit.fr/wp-content/uploads/2019/10/2019-10-GREENIT-etude_EENM-rapport-accessible.VF_.pdf

³ <https://theshiftproject.org/article/pour-une-sobriete-numerique-rapport-shift/>

⁴ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/culture-medias-societe-information-sport/societe-information/indicateurs-generaux/menages-population/equipement/depenses-tic.html>

⁵ <https://www.journaldunet.com/web-tech/chiffres-internet/suisse/pays-che>

⁶ <https://www.ictjournal.ch/news/2017-05-24/les-suissees-depensent-beaucoup-en-produits-tic>

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 février 2023

Les différents chiffres ci-dessus devraient nous faire réfléchir à l'achat de nouveaux produits et la pertinence d'imposer une solution unique.

La pratique des membres du Conseil municipal a aussi permis de se rendre compte que :

- *rédiger un rapport sur iPad n'est pas idéal et plusieurs élu-e-s utilisent un ordinateur.*
- *la plupart du temps, ces tablettes ne sont pas utilisées en commission et ne servent donc qu'en plénières, 10 fois par an.*
- *des documents sont malgré tout encore imprimés*
- *certains documents ne sont pas adaptés pour un usage numérique*
- *certaines personnes seraient prêtes à se passer de cet outil si on leur donnait le choix*

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

1. *prendre langue avec le secrétariat du Grand Conseil qui a entamé une réflexion sur ce sujet, et avec d'autres communes ayant opté pour une pratique différente,*
2. *revoir sa politique d'achat de matériel informatique pour le Conseil municipal,*
3. *prendre contact avec le SIACG afin de considérer les directives en place en termes de sécurisation des données et du matériel informatique mis à disposition des conseillères et conseillers municipaux.*

Mme Bonvin Bonfanti: plusieurs élues ont été surprises qu'elles reçoivent de manière automatique et systématique une tablette d'une marque végétarienne en début de législature. Cette pratique a été mise en place il y a une dizaine d'années afin de limiter l'utilisation du papier, ce qui était une très bonne initiative. Toutefois, ce qui était une bonne idée il y a 10 ans, ne l'est plus forcément aujourd'hui, surtout lorsque l'on parle d'informatique, sachant que les technologies évoluent très vite.

En revoyant cette pratique, on pourrait lutter contre la surconsommation informatique qui plombe notre bilan carbone et dont l'impact sur l'environnement tout au long du cycle de vie d'un produit est particulièrement néfaste.

On pourrait aussi adapter notre outil de travail à nos pratiques et mettre la technologie à notre service plutôt que l'inverse.

Enfin, le travail à distance a connu une forte évolution durant la pandémie et des solutions sécurisées ont vu le jour permettant d'accéder à des contenus confidentiels depuis de nombreux terminaux.

Pour toutes ces raisons, nous vous proposons de renvoyer cette motion en Commission de l'administration qui est presque au chômage technique suite à l'adoption de la grille salariale et du nouveau statut.

M. Colleoni : cette motion, que nous avons cosignée, soulève un problème de fond bien actuel qui est la surconsommation d'outils et produits informatiques.

En termes écologiques, l'introduction de ces nouveaux outils ont permis de réduire la consommation de papier en utilisant les process de digitalisation. Ce qui est vrai pour les entreprises l'est également pour nous Conseil municipal. Cette digitalisation a également permis de faciliter la transmission de ces documents, et gagner du temps dans le suivi et les décisions.

Malheureusement, le souci comme l'indique la motion, c'est que la fabrication de ces objets informatiques nécessite des ressources énormes, rares, très polluantes à la fabrication / à la destruction, et parfois très compliqué à recycler.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 février 2023

Ce qui amène à l'objet de la motion, l'outil informatique qui est gracieusement mis à disposition ne semble plus être adéquat ou non nécessaire pour l'usage souhaité.

A l'époque, lorsque la décision avait été prise (après un débat quand même de près d'une heure, plus que le budget), c'était une révolution d'utiliser un Ipad. Maintenant, on le voit bien la majorité des personnes possèdent un PC ou outils similaires, ce qui pose bien la question de revoir cette politique d'achat.

Concernant la 3^{ème} invite faisant référence à la sécurisation, ce sujet semble important d'être abordé dans la même thématique si l'on considère l'utilisation de support privé par la suite.

Nous soutiendrons le renvoi en Commission de l'administration.

M. Dérobert : en tant que président de la Commission de l'administration, je suis très heureux qu'on retrouve du travail. Je pense que notre magistrate approuve également.

Le groupe PLR n'a pas signé cette motion, malgré qu'on la lui ait présentée, je vous en remercie d'ailleurs. S'il ne l'a pas signée, c'est qu'il y a différents points sur lesquels on n'est pas tout à fait d'accord, malgré que l'aboutissement de cette motion nous paraisse totalement juste.

Cela fait un certain nombre d'années que nous le pensons, nous l'avons soulevé lors de la précédente législature, l'achat d'un Ipad pour chacun n'est pas forcément la bonne chose et si je regarde sur les tables de chacun d'entre nous, nous avons tous ou presque un objet informatique pour suivre les débats. Cela peut être un téléphone, cela peut aussi être un ordinateur, je crois qu'il y a 17 personnes d'entre nous qui ont l'Ipad qui a été fourni, le reste a autre chose sur sa place de travail. C'est le choix qui doit être donné et la façon par laquelle on va aider les conseillers municipaux à suivre les débats qui doivent être abordés et pas forcément la surconsommation, même si j'entends bien que c'est une surconsommation. C'est plutôt sur le fond, chacun n'a pas besoin d'un Ipad, ma fille vous en remercie énormément parce que de temps en temps elle regarde Youtube dessus, mais je dois dire que je ne l'utilise que très rarement parce que je ne peux pas prendre de notes.

Le débat est lancé, je pense que le fond n'était pas forcément la surconsommation mais bien l'utilisation qu'on en fait et que chacun devrait avoir le choix du support qu'il veut utiliser.

On soutiendra, en tout cas pour ma part, le groupe était un peu divisé, la motion et le renvoi en commission, même si je ne suis pas totalement d'accord avec l'ensemble du texte.

M. Dätwiler : le groupe MCG demande l'envoi en Commission de l'administration.

M. Couto : si plus personne ne souhaite prendre la parole et vu la demande d'envoi en Commission de l'administration, je soumetts cette proposition au vote.

Le renvoi à la Commission de l'administration est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

b) Motion du groupe Verts « Pour des emprunts responsables » (M082-2023)

=====

Le secteur financier a un impact non négligeable sur le climat. De par leurs investissements ou leurs offres de crédits, les banques et autres institutions financent des activités qui émettent des gaz à effet de serre (GES). La place financière suisse aurait ainsi financé environ 1100

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 février 2023

millions de tonnes de CO₂ en 2015, soit environ neuf fois l'empreinte GES totale de la Suisse⁷. Une équipe de recherche a étudié la compatibilité climatique des activités de nombreux acteurs financiers basés en Suisse. Les résultats montrent que 80 % des participants à cette étude possèdent des portefeuilles comprenant des sociétés exploitant du charbon, ayant donc des activités incompatibles avec les objectifs de l'accord de Paris et représentant un risque réel pour notre éco-système. Par ailleurs, les participants à l'étude investissent quatre fois plus de fonds dans des entreprises produisant de l'électricité à partir de sources fossiles que dans la production d'énergies renouvelables.

La Confédération a édité un rapport intitulé « Comment rendre les flux financiers compatibles avec les objectifs climatiques » en 2021, qui donne des pistes quant aux acteurs à prendre en compte et aux mesures à mettre en oeuvre⁸. Swiss Sustainable Finance (SSF) a aussi réalisé une étude⁹ des activités de crédit durable pour les entreprises et les particuliers, identifiées comme, « potentiellement, un formidable levier de transition vers une économie durable ». Dans un article du « Temps »¹⁰ paru le 14 juin 2021, on apprend que « les montants gérés de manière durable ont plus que doublé en Suisse au cours des deux dernières années. La finance responsable représente maintenant plus de 1500 milliards de francs sur la place financière suisse (+31% sur un an), selon la dernière étude de SSF¹¹ ». Pour le chercheur Philipp Krüger, le marché primaire offre un levier intéressant : « Si une grande banque décide de ne pas renouveler une ligne de crédit ou de se retirer d'un prêt syndiqué, l'impact sera beaucoup plus fort. Il faut renforcer les dimensions de durabilité dans les mécanismes de crédit. »

La Ville de Lancy emprunte chaque année des sommes importantes et paie des intérêts conséquents à des institutions dont les activités peuvent être en contradiction avec ses valeurs et son plan climat. Bien que des normes internationales n'existent pas encore pour classer les emprunts en fonction de leur impact sur le climat, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent être définis assez simplement. Par exemple, veut-on emprunter de l'argent et payer des intérêts à une banque accusée de blanchiment et fraude fiscale? Souhaite-t-on le faire dans une institution qui fait la Une des journaux parce qu'elle investit dans des oléoducs menaçant les sources d'eau potable de peuples amérindiens?

Afin de rendre sa politique d'emprunts compatible avec la lutte contre les changements climatiques, la commune pourrait aussi suivre l'exemple du Canton¹² et de la Confédération¹³ en émettant des obligations vertes (green bonds), pour lesquelles des normes internationales existent, afin de financer la transition écologique de ses infrastructures et de ses bâtiments. Elle pourrait encore étudier la possibilité de souscrire des prêts à impact¹⁴ dont le taux varie en fonction de l'atteinte ou non d'objectifs environnementaux fixés par contrat.

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

1. définir des critères permettant d'emprunter de la manière la plus durable possible,
2. choisir des partenaires financiers compatibles avec les missions, la vision et les objectifs de la Ville,
3. émettre des emprunts obligataires verts pour financer la transition écologique des infrastructures communales et des bâtiments appartenant la commune,

⁷ <https://2degrees-investing.org/resource/bridging-the-gap/>

⁸ <https://www.parlament.ch/centers/eparl/curia/2019/20193966/Bericht%20BR%20F.pdf>

⁹ https://www.sustainablefinance.ch/upload/cms/user/SSF_VSKB_Credit_et_Durabilite_FR.pdf

¹⁰ <https://www.letemps.ch/economie/eviter-lechec-finance-durable>

¹¹ <https://www.letemps.ch/economie/gestion-durable-1500-milliards-francs-davoires-suisse>

¹² <https://www.ge.ch/document/emission-green-bonds-premiere-reussie-geneve>

¹³ <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-89968.html>

¹⁴ <https://www.lagazettedescommunes.com/791766/prets-a-impact-un-marche-davenir-pour-les-collectivites/>

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 février 2023

4. *étudier la possibilité de souscrire à des prêts à impact,*
5. *faire preuve de transparence en fournissant, lors de la présentation des comptes, la liste des emprunts effectués, les montants, les dates et le nom des prêteurs.*

Mme Bonvin Bonfanti : lors d'une Commission des finances en décembre 2020, le président de l'époque avait demandé si les commissaires souhaitaient aborder certains sujets. J'avais joyeusement mentionné le budget sensible au genre et la politique d'emprunts de la commune afin qu'elle intègre des critères éthiques et écologiques.

Malheureusement, pour une raison qui m'échappe, ledit président n'avait jamais donné suite à mes propositions.

Je me permets donc de revenir sur l'un de ces deux sujets via une motion.

Comme vous avez pu le lire dans le texte déposé, le secteur financier a un impact considérable sur le climat. Pour rappel, les émissions de gaz à effet de serre sont responsables du réchauffement climatique et ce dernier a pour conséquence le recul des glaciers, les glissements de terrain, l'augmentation du niveau des mers, la disparition d'espèces animales et végétales, l'acidification des océans, le manque d'eau potable, l'augmentation de maladies respiratoires. Bref, que des choses pas très chouettes.

La Commune de Lancy ne possède pas de fonds spéciaux et n'a donc pas d'argent placé, si ce n'est la LPP des membres du personnel affiliés à la CAP qui possède une charte de placement durable qui a le mérite d'exister.

Par contre, la commune emprunte régulièrement de l'argent que ce soit pour sa trésorerie ou pour ses investissements. Renforcer les dimensions de durabilité dans les mécanismes de crédit a été identifié par les spécialistes comme un levier de transition vers une économie durable.

Les collectivités publiques se devant d'être exemplaires, transparentes et cohérentes, questionner leur politique d'emprunts semble légitime.

En effet, est-il logique de financer des activités émettant des gaz à effet de serre via les intérêts payés à une banque, tout en dépensant des sommes conséquentes pour améliorer l'efficacité énergétique de bâtiments municipaux ?

La thématique des emprunts durables a passablement occupé les médias ces dernières semaines, et un certain consensus semble se dessiner quant à la nécessité de pallier le manque d'entrain et d'engagement des institutions financières afin d'améliorer leur pratique et les rendre plus éthiques et écologiques.

Pour ce faire, les collectivités publiques ont un rôle important à jouer et se doivent de faire preuve de créativité afin de trouver des solutions adaptées.

Les Vertes vous demandent donc d'accueillir ce texte avec bienveillance et vous remercie pour votre attention.

M. Antich : le groupe PDC-VL souhaite que cette motion soit renvoyée en Commission des finances. On nous a reproché par le passé d'enfoncer des portes ouvertes, mais visiblement cela peut aussi arriver à d'autres.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 février 2023

Passé l'exposé des motifs qui traite de manière trop superficielle à mon avis le sujet, c'était beaucoup mieux résumé par Mme Bonvin Bonfanti, il apparaît cependant que certaines des invites nous semblent intéressantes et que d'autres mériteraient d'être précisées ou corrigées de manière à mieux cerner le but et l'objectif qu'elles desservent.

Je ne vais pas entrer dans les détails des éléments en question parce qu'on aimerait en discuter en Commission des finances.

Mme Beun : le groupe MCG préconise l'envoi de la motion à la Commission des finances.

M. Couto : si plus personne ne souhaite prendre la parole, je vais soumettre au vote cette proposition de renvoi à la Commission des finances.

Le renvoi à la Commission des finances est accepté par 34 oui, 0 non, 1 abstention.

RAPPORTS DE COMMISSION

8) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

a) Transformation d'un local semi-enterré en salle de boxe chemin de Tivoli 4 – Subvention d'investissement (Fr. 160'000.--) (312-22.12) – Rapport de la Commission des sports, séance du 18 janvier 2023 (M. Smult Kouamé)

=====

C

M. Kouamé présente le sujet : la Commission des sports s'est prononcée lors de sa séance du 18 janvier sur un crédit d'investissement de Fr.160'000.-- destiné au réaménagement d'un local semi enterré appartenant à la FCIL en faveur de l'association Blood's Fight Club qui doit changer ses locaux devenus inadaptés pour la quarantaine de membres qui la fréquentent.

La demande de subvention d'investissement est destinée à mettre la nouvelle salle aux exigences AEAI (portes coupe-feu, balisage, plan d'évacuation, extincteurs), la doter d'infrastructures telles que la ventilation mécanique, l'installation de sanitaires conformes, l'isolation des murs, l'insonorisation de la salle. La phase des travaux de ce projet, accueillie favorablement par la FCIL, devrait sous réserve de validation du Conseil municipal débiter au printemps 2023 pour 10 semaines.

Suite à l'exposé des motifs, des commissaires ont soulevé un certain nombre d'interrogations, notamment la prise en charge des frais de la location de Fr. 500.-- et la raison de la non programmation d'une visite des lieux en amont. A ces interrogations, il a été tout d'abord répondu qu'il était prématuré à ce stade de définir si la Ville de Lancy prendrait en charge tout, une partie ou aucun de ces frais de location, mais que tout dépendrait de la capacité financière de l'association notamment le nombre de membres qu'elle enregistrera. En ce qui concerne la visite en amont sur place, il a été rétorqué que la superficie de l'espace ne permettait pas une visite.

Suite à une demande d'un-e commissaire, il a été rapporté que l'association Bloods Fight club ne bénéficie d'aucune subvention à ce stade. Toutefois, une subvention annuelle de Fr.1'500.-- est à prévoir en cas de vote favorable de l'octroi du nouveau local afin de l'aider à couvrir les charges entraînées par le nouveau local.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 février 2023

Cependant, Il est confirmé que les locaux présentement à disposition de l'association sont mis gratuitement à disposition par le biais des TSHM, l'idée étant de poursuivre sur un même type de partenariat mais avec la FCIL qui facturera un loyer et la Ville à son tour versera une subvention monétaire afin de couvrir le loyer, ce qui explique la nécessité d'une convention de subventionnement.

Suite à une question d'un-e commissaire, il lui est précisé que le but de ce financement n'est pas l'aménagement d'une salle neuve avec du matériel ancien car le club dispose d'un budget pour du matériel neuf.

Suite à une question d'un-e commissaire sur l'usage au préalable du futur potentiel local, il a été répondu que ce local était loué à une personne qui est décédée.

Des précisions sont demandées par les commissaires sur le chauffage d'appoint qui sera utilisé, sur le traitement ou non du HBCD identifié dans l'isolation des plafonds existants, le type de boîte pratiqué d'autant plus qu'il n'y aurait à ce jour que 3 enfants entre 6 et 14 ans, ce qui a amené le-la commissaire à émettre l'hypothèse que les cours prodigués aux enfants seraient de nature privée. Il est ressorti des explications données que les mandataires ne sont pas encore fixés sur le choix du chauffage. En ce qui concerne le traitement de l'isolation des plafonds, il est prévu une simple recouverture du plafond car selon l'équipe technique un traitement du HBCD n'est pas nécessaire. Pour revenir à la question du nombre d'enfants inscrit, il est fait mention que la surface actuelle des locaux ne permet pas d'accepter plus de personnes et c'est donc pour cela qu'elle souhaite acquérir cette nouvelle salle pour accueillir de nouveaux membres sept jours sur sept sous réserve d'encadrement nécessaire.

Au terme de ces échanges, la subvention d'investissement a été acceptée à l'unanimité par les commissaires.

M. Bonvin : le groupe MCG soutient ce projet car ce club sportif existe depuis des années et cela permettra aux jeunes de faire du sport sans traîner dans la rue. De plus, il y a des champions dans ce club.

M. Couto : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de cet objet.

L'arrêté 312-22.12 est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non et 0 abstention.

b) Urgence climatique – L'affaire de tous (M071-2022) – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 31 janvier 2023 (Mme Evis Baranyai)

=====
Motion retirée de l'ordre du jour.

* * * * *

M. Couto : les points 9 à 11 qui concernent les rapports de commission ne seront pas lus. Néanmoins ils seront ajoutés au procès-verbal de cette séance. Je remercie tous les rapporteur-e-s de faire suivre les divers rapports de commission au secrétariat du Conseil municipal.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 février 2023**RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)****9) COMMISSION SOCIALE ET DE LA PETITE ENFANCE – SEANCE DU 16 JANVIER 2023 –
RAPPORTEURE : MME NANCY RUERAT**

a) Présentation de la Fondation Cap Loisirs
=====

Mme Ruerat présente le sujet : Mme Moyard a abordé le premier point en déclarant que l'idée est de laisser la parole à une entité avec laquelle la commune entretient un rapport et une collaboration privilégiée avec la fondation Cap Loisirs, que Lancy soutient de longue date par une subvention importante.

M. Grégoire Labhart, a repris la direction de Cap Loisirs il y a deux ans et demi et Mme Sandra Husstein est responsable de la communication et de la recherche de fonds.

La fondation Cap Loisirs existe depuis plus de 40 ans, elle organise des loisirs pour des personnes avec une déficience intellectuelle de tous âges, avec un accompagnement tout au long des différentes étapes de la vie: enfants, adolescents, jeunes adultes, adultes et seniors.

Cap Loisirs accueille des personnes avec une déficience intellectuelle dès l'âge de quatre ans jusqu'à 99 ans et plus.

Le soutien nécessaire va de léger à important selon leur autonomie.

A l'heure actuelle, 150 enfants et adolescents et 300 adultes, dont des seniors, bénéficient des prestations de cette fondation.

La mission première de Cap Loisirs est de contribuer à leur intégration sociale, à leur développement et à leur autonomie.

La fondation a été créée en 1980 suite au besoin fort des familles de pouvoir intégrer leurs enfants dans des activités de loisir pendant les vacances, ce qui permet également aux familles de se ressourcer.

Les enjeux sociaux menés comptent la promotion des personnes en situation d'handicap, raison pour laquelle Cap Loisirs fait partie d'Inso, car Genève est engagée dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).

Mme Husstein a présenté les séjours des adolescents et des enfants, qui prennent place lors des weekends et des vacances scolaires d'une durée d'une journée à trois semaines. Des centres aérés sont ouverts aussi l'été du lundi au vendredi, ainsi que les mercredis.

M. Labhart a souhaité insister sur le lien social, la pandémie ayant mis en évidence l'importance du loisir dans ce domaine.

En effet, les enfants en situation de handicap, de par leur difficulté à s'intégrer dans le cadre de « l'ordinaire », ont rarement des activités en-dehors de l'école et de la maison. Cap Loisirs leur permet d'avoir cette ouverture hors de ces deux cadres, qui demeurent des piliers indispensables.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 février 2023

Le budget de la fondation s'élève à Fr. 5'000'000.-- dont 2/5 proviennent de la Confédération sous forme de subventions liées à la personne, soit les fonds AI, 1/5 du Canton, 1/5 des fonds des participants et 1/5 de fonds privés.

M. Labhart a aussi expliqué qu'en tant que fondation, Cap Loisirs a des objectifs statutaires qui ont été mentionnés en début de présentation (autonomie, inclusion sociale, formation et développement, soutien aux proches).

Dans le cadre de son travail, la fondation garantit que toutes les prestations offertes visent à atteindre un cadre, décliné en objectifs spécifiques.

Il a été relevé que le nombre d'encadrants par rapport au nombre d'enfants est souvent proche de 1 pour 1. Pour des questions de sécurité, le taux d'encadrement est élevé et ce point représente un défi pour Cap Loisirs.

Pour conclure, Cap loisirs cherche continuellement des projets de mixité, le contact avec différents acteurs, tout tenant compte de l'aspect évolutif du domaine du handicap.

b) Présentation de la structure Contact Emploi Jeunes

=====

En préambule, Mme Moyard a évoqué une activité qui est au cœur du travail du service des affaires sociales pour présenter une entité dont les commissaires ont probablement connaissance de près ou de loin, puisqu'elle a été le sujet de questions budgétaires ou thématiques.

Il s'agit de Contact Emploi Jeunes (CEJ), un élément important du service des affaires sociales.

Le public accueilli est des jeunes entre 15 et 25 ans domiciliés à Lancy, libérés de la scolarité obligatoire et volontaires à entrer dans une démarche d'insertion.

Le CEJ doit donc travailler avec des partenaires sociaux tels que les TSHM pour pouvoir accueillir et travailler avec un public parfois un peu éloigné et apprivoiser certains jeunes pour mieux les accompagner.

Les objectifs sont : d'offrir des prestations avec des possibilités de travail, créer des liens avec les entreprises externes, soutenir individuellement les jeunes, et les former.

Le CEJ offre tous ces éléments avec la particularité d'être vraiment proche des jeunes et d'avoir des contacts privilégiés avec les entreprises, les associations et naturellement les services internes de la commune.

En outre, le CEJ aide à constituer des dossiers de candidatures solides pour les places d'apprentissage et d'emploi.

Ainsi, l'objectif principal du CEJ est de mettre en œuvre un suivi individualisé, car chaque personne a un parcours spécifique.

En complément d'information, le tea-room/restaurant qui s'appelle « Le temps d'un arrêt », situé au cœur d'Espace Palettes, offre des places de stage permanentes en cuisine comme en salle, avec l'objectif d'encadrer et de former les jeunes à travers cette activité, grâce aux cuisiniers maîtres socioprofessionnels.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 février 2023

Il est ouvert du lundi au vendredi, ainsi que le premier samedi du mois pour les brunchs. Cet établissement constitue un lieu de rencontre et de formation au cœur d'Espace Palettes.

Les emplois d'insertion sont proposés au sein des services de Lancy et/ou d'associations partenaires subventionnées et représentent 53 contrats temporaires.

Finalement, le CEJ prévoit de poursuivre et renforcer les rencontres avec les autres pôles intercommunaux pour établir des constats, trouver des synergies et s'associer le cas échéant.

M. Künzi a souhaité apporter un complément d'information sur le salaire minimum. Dans les faits, le CEJ est mis en difficulté par l'application du salaire minimum, qui constitue un acquis positif. Cependant, il a expliqué un effet pervers sur les structures d'insertion, qui ne bénéficient pas d'un regard bienveillant de la part des autorités. Une dérogation n'est pas applicable et tout un réseau de communes subit ce problème et qui impacte sur leur travail au quotidien. Aujourd'hui, il est toujours possible de travailler avec des entreprises externes mais cette démarche implique d'appliquer le salaire minimum pour les jeunes majeurs. Ainsi, il devient difficile de placer les jeunes en stage.

Mme Moyard a ajouté que le sujet a été abordé au sein de l'association des communes genevoises (ACG).

Une des forces de Contact Emploi Jeunes est de travailler avec des entreprises et de mettre des jeunes en situation de travail et a comme principe d'être une vraie interface, qui va rencontrer les entreprises et les associations afin de placer la bonne personne au bon endroit.

M. Künzi a précisé qu'à travers le temps, des collaborations ont été tissées avec 150 entreprises, tous domaines confondus.

c) Divers

=====

Mme Moyard a évoqué l'actualité en lien avec les effectifs scolaires de l'école du Sapay. Les parents d'un certain nombre d'enfants scolarisés ou qui vont commencer leur scolarité à la prochaine rentrée ont reçu un courrier qui explique que leurs enfants ne pourront pas se rendre à l'école du Sapay parce qu'elle est pleine et que les bassins d'affectation devront être revus avec l'ouverture de l'école de Pont-Rouge.

**10) COMMISSION DES SPORTS – SEANCE DU 18 JANVIER 2023 –
RAPPORTEUR : M. SMULT KOUAME****a) Streetpark de la Praille – point de situation**

=====

A la suite de la publication de son dernier rapport sur le streetpark, la Ville de Lancy a eu une séance avec le SABRA afin de mieux comprendre sa méthodologie et les résultats.

Deux types de mesures ont été faits par le SABRA, l'une sur la pollution de l'air et l'autre sur la pollution sonore. Le SABRA note que, comparé aux résultats de 2008, il y a eu une baisse

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 février 2023

notoire, de l'ordre de 30%, sur le territoire cantonal, et que la même baisse est constatée ici. Toutefois, les valeurs sont nettement en-dessus de la norme annuelle fixée à 30.

Les mesures du bruit ont été effectuées entre le 20 et le 30 septembre 2022. Il apparaît qu'il y a du bruit, mais que ces valeurs sont en dessous des normes recommandées par le Canton.

Le SABRA constate que la pollution de l'air est présente, même si le taux diminue par rapport à 2008, et que la pollution sonore est acceptable, étant relevé que le streetpark est malgré tout un lieu bruyant. Il en conclut que ce lieu ne constitue pas un choix judicieux pour s'adonner à la pratique du sport.

Le service du médecin cantonal rappelle qu'il traite des problématiques de santé publique et que, dans ce cadre, il n'est pas habilité à édicter des recommandations par rapport à l'ouverture de ce streetpark. Concrètement, il conseille à la Ville de Lancy de mandater un épidémiologiste de l'Université de Genève ou un bureau d'étude qui pourrait « effectuer une étude de terrain de manière à pouvoir quantifier les effets de la pollution atmosphérique et du bruit sur la santé de la population utilisatrice de cet espace ».

Un-e commissaire a suggéré d'étudier des restrictions de circulation à ce niveau pour permettre la pratique de ce sport, s'il s'agit du seul lieu du canton où l'on peut le pratiquer avant d'être rejoint par d'autres commissaires qui ont souhaité que des mesures claires soient prises rapidement.

A cela il est fait mention que la question de la mobilité et du réaménagement de la route des Jeunes est étudiée dans le cadre du développement du PAV. Ce secteur est particulièrement complexe puisque le réseau routier est en main respectivement de l'Office fédéral des routes, du Canton, de la Ville de Carouge et de la Ville de Lancy.

Un autre commissaire a émis l'idée d'un grillage des couvertures anti-pollution et, à l'intérieur, un ventilateur. A cette réflexion, il lui a été retourné que le lieu est impossible à isoler.

Un-une autre commissaire souligne qu'en plus du dioxyde d'azote, le site est très certainement en dépassement sur les microparticules qui, elles, n'ont pas diminué depuis 2008, sauf erreur.

A la fin de la commission, La Conseillère administrative s'est engagée à revenir régulièrement vers la Commission pour l'informer.

b) Divers

=====

Les invitations diverses ont été communiquées aux commissaires. Suite à cela, la commission a demandé que, dorénavant, les invitations soient transmises au fur et à mesure aux commissaires, par e-mail.

Présidence du groupement du Sapay

Mme Gachet a expliqué qu'à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à la fin de la législature, Lancy a repris la présidence du groupement du Sapay représentée par Mme Gachet. M. Carnazzola, lui, a repris la présidence de la commission technique, qui intervient sur l'ensemble des aspects techniques, aussi bien de l'école, des aménagements extérieurs que du bâtiment sportif.

A la demande d'un commissaire, Mme Gachet précise que la présidence de la commission technique revient à un des quatre chefs de service (sports, travaux, social, environnement) de

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 février 2023

chaque commune qui compose cette commission, en l'occurrence M. Carnazzola, afin que l'administratrice ait un point d'entrée unique.

Lancy Natation – annulation des cours bébés nageurs et niveau 1

Un-e commissaire signale que Lancy Natation a décidé, à la suite de la baisse de température des piscines, d'arrêter les cours bébés nageurs, ce qui est compréhensible, mais aussi les cours niveau 1 pour les enfants. S'agit-il du seul club du canton à avoir pris cette décision ou tous les clubs se sont-ils mis d'accord pour arrêter ces cours ?

M. Carnazzola n'a pas la réponse à cette question, mais relève que certaines communes ont décidé de ne pas suivre les recommandations de l'ACG. Leurs piscines ont donc encore des eaux à 27,5°C ou 28°C, sans parler des bassins comme Cressy.

**11) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –
SEANCE DU 31 JANVIER 2023 – RAPPORTEURE : MME EVIS BARANYAI****a) Diagnostic des préaux d'école sous l'angle de la lutte contre les îlots de chaleur**
=====

Mme Bogenmann présente le diagnostic des préaux des écoles primaires. L'objectif est de prioriser et de planifier d'éventuels travaux d'aménagement et de rénovation de ces préaux et de classer les neuf écoles par ordre de priorité en fonction de l'urgence d'intervention sous l'angle de la lutte contre les îlots de chaleur et d'établir une liste de recommandations à ce propos.

Deux types de recommandations ont été faites, la première concerne uniquement les petites améliorations comme planter des arbres et éclaircir le revêtement pour remonter le taux d'albédo. La deuxième concerne toute création qui nécessite un véritable projet de rénovation et des travaux plus importants, comme pour augmenter les surfaces vertes et végétaliser certains endroits.

M. Hasler affirme que la démarche du travail consistait à définir des points et éléments à reconsidérer pour définir cette priorisation.

À ce titre, trois écoles sont prioritaires suivant les constats :

- La première est l'école du Bachet-de-Pesay, dont le plus grand enjeu est de définir la manière de procéder pour le parking souterrain qui est privé. Les négociations vont se poursuivre, pour coordonner les travaux de rénovation du parking.
- La deuxième est l'école du Petit-Lancy.
- La troisième est l'école du Plateau. Ceci fera l'objet de la prochaine séance de la commission dans le cadre du crédit d'investissement.

M. Bonfanti relève que l'étude en question concerne les écoles primaires. D'autres études sont réalisées, notamment celle qui concerne les aires de jeux et les crèches. Certaines crèches sont aussi des îlots de chaleur où il faut trouver des solutions pour que les enfants puissent sortir dehors. En l'espèce, la présentation montre ce sur quoi la Ville de Lancy possède la maîtrise foncière, c'est-à-dire lorsqu'elle est propriétaire. Puis le Conseil municipal prend les décisions. Cela devient plus compliqué lorsqu'il s'agit de propriétés privées.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 février 2023

Lors des discussions, il ressort le besoin d'une concertation accrue avec le DIP, ce dernier fournit le cahier des charges lors de la construction d'une école primaire et fixe ainsi les règles concernant les aménagements.

Il est expliqué qu'il s'agit de démarches à long terme, que les besoins sont tels que même si une nouvelle école est souhaitée, cela prend du temps et le projet doit s'insérer dans un PLQ qui prend aussi du temps à se réaliser alors que les besoins évoluent.

POINTS FINAUX

12) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. Haas : j'ai trois petites questions, une un peu plus longue et deux courtes, une pour chacun des Conseillers administratifs puisqu'ils ne travaillent pas pour nous mais ils œuvrent pour Lancy.

La première, le 1^{er} mars 2018, par 34 oui, 0 abstention, 0 non, ce Conseil municipal a accepté un crédit d'investissement de Fr. 2'071'000.--, destiné à la création d'une piste cyclable dans le sens montant de la rampe du Pont-Rouge, la réfection de la chaussée, avec la mise en place d'un enrobé phono-absorbant et la mise en place de la fermeture partielle de la rampe entre le chemin des Vieux-Chênes et la place des Ormeaux, ainsi que le réaménagement du carrefour chemin des Vieux-Chênes / chemin des Erables. A ce jour, soit à peu près 5 ans après, ces travaux n'ont jamais été réalisés, on a vu se détériorer la situation tant en matière de trafic que de revêtement du Pont-Rouge. Et surtout, par la Feuille d'avis officiel du 17 novembre 2022, un très bel arrêté de réglementation du trafic du Conseil d'Etat qui annonce la fermeture, à titre d'essai pour une année, de la rampe du Pont-Rouge à la descente, excepté nos trois magnifiques bus qui continuent de bousiller la place des Ormeaux et les cyclistes. Evidemment, il y a quand même un petit problème, c'est que si cette phase-test démarre au 1^{er} mars, comme on l'aurait entendu, et que si pour certains riverains ou certains quartiers c'est une bonne nouvelle cette fermeture en matière de trafic motorisé, le report de ce trafic et les conséquences de cet avis pris dans un coin, sans communication aucune à ce jour, nous interroge quand même et j'aimerais avoir quelques éléments de communication de la part du magistrat en charge de l'aménagement.

La deuxième question s'adresse à Mme Moyard. Je sais qu'il y a eu des mesures incitatives pour encourager encore les écoles lancéennes à faire attention à toutes sortes de mesures, fermeture des stores – on est dans le plan climat – fourniture de petits éléments techniques pour éviter l'utilisation de bouilloires individuelles et autres. J'aimerais savoir si des mesures incitatives, même si la communication a existé, ont également été prises avec les grandes entreprises de l'avenue des Morgines. Je ne vais pas les citer ici, mais pour tous ceux qui circulent à partir de 19h00-20h00, tous les grands bâtiments administratifs de l'avenue des Morgines sont encore entièrement éclairés et on voit des centaines d'ordinateurs encore allumés, peut-être qu'ils sont en veille mais on voit de la lumière un peu suspecte. J'aimerais savoir si la communication à ces entreprises est aussi rigoureuse qu'aux écoles lancéennes.

La dernière question s'adresse à Mme Gachet. Il y a depuis quelques jours la magnifique installation d'un appareil de type radar « votre vitesse est de ... », c'est assez peu commun, c'est au chemin des Vignes à la descente. J'ai d'abord cru que cela m'était destiné parce que certains connaissent mes aptitudes à faire de la descente rapide, mais ce n'est pas le cas. J'aimerais savoir pourquoi cet appareil a été installé au chemin des Vignes, c'est peut-être en lien avec la rampe du Pont-Rouge mais ce serait intéressant d'avoir ces éléments. Je vous remercie.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 février 2023

M. Mayer : ma question porte sur, non plus l'avenue du Petit-Lancy, maintenant c'est réglé – le chemin Daniel-Ilhy qui relie l'avenue du Petit-Lancy au chemin du Bac. Un temps, cela a été un super raccourci pour les voitures et les scooters entre ces deux rues, ensuite une barrière a été mise au milieu de ce chemin pour empêcher la circulation. Du coup, c'est devenu un super parking tout le long chemin Daniel-Ilhy, des voitures pouvaient se parquer et cela a été réglé avec une borne rétractable entre le chemin du Bac et le chemin Daniel-Ilhy. La situation est alors redevenue tout à fait acceptable, les enfants pouvaient de nouveau jouer, parce que c'est vraiment au milieu des parcs de jeux. Sauf que la borne a été descendue petit à petit et au fur et à mesure la borne maintenant n'est plus jamais relevée et cela redevient tranquillement un parking. Je sais que ce n'est pas un chemin communal, c'est un chemin privé, donc je ne pense pas que la police municipale puisse faire des contrôles dans cette rue. Je ne sais pas qui est responsable de la borne, en fait je ne sais pas ce qu'il est possible de faire pour faire en sorte que ce chemin redevienne ce qu'il doit être, c'est-à-dire un chemin de passage et un endroit où les enfants peuvent jouer. J'ai aussi peur que cela devienne un mauvais exemple lorsque le chemin des Tattes-Brûlées aura été également rénové, puisqu'il y a là un projet en cours, que cela devienne également la même chose. Donc, les mesures qu'on pourrait prendre sur le chemin Daniel-Ilhy pourrait nous donner des exemples de ce qui est bien de faire pour le chemin des Tattes-Brûlées.

M. Temel : je suis originaire de Turquie. Je vous remercie pour votre minute de silence et le don de Fr. 5'000.--. Certaines communes donnent Fr. 1.— par habitant. La situation est catastrophique : 26 millions de personnes touchées, 36000 morts, l'équipe de secours venue de Suisse a sauvé 11 personnes, dont 1 bébé de 6 mois. Vive la solidarité internationale.

M. Bonfanti : je réponds à la question de M. Haas concernant la rampe de Pont-Rouge. Si je ne me trompe pas, ce point est à l'ordre du jour de la prochaine Commission de l'aménagement du territoire. Il y a la rampe du Pont-Rouge, ainsi que la rampe Quidort qui sont prévues en information, mais je peux déjà vous donner quelques informations maintenant.

Il faut se rappeler que c'était une demande du Conseil municipal de la précédente législature de pouvoir fermer la rampe de Pont-Rouge à la circulation, dans la mesure où, comme tout le monde s'en était rendu compte, de nombreux véhicules sortaient de la route de Chancy pour éviter de se retrouver le trafic et passaient par les Ormeaux, la rampe du Pont-Rouge et rejoignaient la route des Acacias, ce qui posait des problèmes de sécurité au niveau de la place des Ormeaux. Ce qui n'était pas convenable dans la mesure où c'est une zone de rencontre 20km/h. L'objectif à l'époque était de demander à l'Etat et plus particulièrement à l'Office cantonal des transports, de trouver des solutions qui permettaient de diminuer le trafic. Des études avaient été faites mais l'Office cantonal des transports s'arc-boutait à l'époque sur le fait que cela faisait partie du réseau structurant et qu'il n'était pas pensable de fermer ce réseau à la circulation car il était essentiel de pouvoir passer du Petit-Lancy au Grand-Lancy.

Il s'avère que le contexte a été un peu modifié ces derniers temps et nous avons été informés à l'automne passé du fait que l'Office cantonal des transports, avec le Conseiller d'Etat, Serge Dal Busco, était d'accord de fermer la circulation sur la descente de la rampe de Pont-Rouge. Plusieurs éléments ont été mis en avant : le fait que le Conseil municipal l'avait demandé quelques années auparavant, mais ce n'était évidemment pas l'essentiel de la décision qui a été prise, elle s'est aussi reposée sur le fait que les transports publics, les bus qui descendent la rampe de Pont-Rouge sont souvent entravés par le trafic, le matin, midi et soir, ce qui ne permet pas aux véhicules de respecter la vitesse commerciale et donc c'était un des éléments qui allaient dans le sens d'une fermeture sur la descente pour les véhicules individuels motorisés. L'autre élément était que le carrefour de Pont-Rouge est souvent entravé entre ceux qui viennent de la rampe du Pont-Rouge, ceux qui veulent remonter, ceux qui passent par la route cantonale, ceux qui souhaitent maintenant aussi se rendre dans le nouveau quartier de Pont-Rouge, ce qui

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 février 2023

fait que ce quartier est totalement saturé à plusieurs périodes de la journée. C'était donc aussi un élément de dire que si on refusait la descente des véhicules individuels motorisés sur la rampe de Pont-Rouge cela permettait aussi de rendre le trafic un peu plus fonctionnel qu'il ne l'est actuellement.

Plusieurs variantes nous ont été présentées, la seule qui paraissait réaliste consistait à dire qu'il y avait une fermeture sur la descente avec des ayant-droit, donc les transports publics, c'était un des objectifs qu'ils puissent se rendre au Grand-Lancy sans être entravés par la circulation, il y avait aussi les taxis qui pouvaient se rendre directement sur la gare ainsi que les véhicules SIS et les véhicules de voirie tant cantonale que communale.

La même décision a été prise sur la rampe Quidort, mais cette fois à l'inverse, c'est-à-dire que dans quelques semaines, tout comme pour la rampe de Pont-Rouge une interdiction sera faite sur la montée de la rampe Quidort, permettant là aussi de diminuer le trafic dans certains points de ce périmètre. Ces essais sont d'une durée d'une année et ensuite, en fonction de ce qui a été constaté, l'objectif est de pérenniser ou pas cette situation. Ce qui a déjà été annoncé en termes d'analyse trafic, c'est qu'on s'attend sur la rampe de Pont-Rouge à une baisse de trafic de l'ordre de 40% à 50% dans la mesure où les gens ne passeront plus par-là, ils vont passer ailleurs et cela permettra aussi de régler un autre problème qui est le chemin des Pâquerettes, que vous connaissez très bien. Passablement de gens qui sont sur la montée de la route du Pont Butin bifurque à droite pour prendre le chemin des Pâquerettes, il y a une école primaire, ce qui pose des problèmes de sécurité, cela permettra aussi de résoudre ce problème puisque du moment que la rampe sera interdite sur la descente, on peut imaginer que le chemin des Pâquerettes retrouvera son rôle central qui est de desservir le quartier et de ne pas servir de réseau de transit pour les véhicules.

Mme Moyard : pour continuer sur ce dossier, en complément des éléments mobilité qu'a donné mon collègue, il y avait déjà eu en tout cas une ou deux fois depuis le début de la législature des questions sur la rampe de Pont-Rouge sur un aspect travaux. La raison pour laquelle cela avait traîné à ce moment-là, ce n'est pas parce qu'on faisait exprès, c'est que le dossier n'était pas réglé au niveau du Canton. Ensuite, est venue s'ajouter cette proposition de l'OCT relativement récente, mais il y avait un problème avec le bas de la rampe de Pont-Rouge, étant donné que l'OCT ne donnait pas son accord à l'autorisation de faire les travaux et son autorisation de construire notamment sur les questions des feux, parce qu'il y avait le feu à la hauteur de la FMB qui est toujours un feu de chantier, alors que cela fait longtemps qu'il n'y a plus de chantier. A la base, c'était pour le Léman Express, c'était pour la rénovation de la gare, après il a été gardé pour le chantier de Pont-Rouge, ensuite pour le chantier de la FMB qui a fait une extension de ses espaces de formation. L'OCT bloque toujours sur cette question parce qu'il aimerait que ce feu reste, donc ce problème n'est pas réglé et c'est cela qui faisait que comme on ne savait pas comment aménager les choses, il n'était pas question de venir poser un nouvel enrobé et ce point était vraiment bloqué de longue date par le Canton. C'était juste pour signaler qu'on ne faisait pas de la rétention de crédit que vous aviez généreusement voté.

Concernant la question sur les riches et grandes entreprises de l'avenue des Morgines, on a fait une communication à toute une série de public, mais on n'a effectivement pas écrit à l'entier de toutes les entreprises. On a écrit à l'entier de toutes les régies de la place, on a écrit à tous nos locataires, on a écrit à tout notre personnel, on a écrit à tous les concierges et plus récemment à tous les enseignants de nos différentes écoles, on a écrit aux concierges qui ne sont pas actifs dans des immeubles de la ville de Lancy, mais nous n'avons pas encore écrit à toutes les entreprises. Il y a eu une communication pour leur dire que notre plan existait et surtout centré sur la question des enseignes lumineuses, pour leur rappeler qu'il y avait une loi cantonale et qu'il serait bon d'envisager de la respecter, ce qui est assez peu le cas. Pour juste cela il n'y avait pas vraiment besoin mais nous, on les encourageait à faire plus que cela, puisque la loi sur les enseignes lumineuses prévoit des extinctions qui sont somme toute assez

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 février 2023

minimalistes ou restreintes et notre suggestion, c'était l'objet du courrier, c'était de leur dire que dans le cadre du plan d'actions d'augmenter le temps où elles sont éteintes et de le faire relativement rapidement après la fermeture de l'arcade. On a fait un courrier qui était centré là-dessus, cela veut dire que les entreprises qui n'avaient pas d'arcade n'ont pas reçu ce courrier. J'ai pris bonne note et nous avons une séance de la task force pénurie juste après les vacances de février, donc je remettrai ce point à l'ordre du jour et on va effectivement leur écrire. Il faut aussi se rendre compte que les propriétaires, respectivement les locataires ou les régies, qui ont envie de faire des efforts, ils l'ont fait et ceux qui n'ont pas envie d'en faire ils ne le font pas. On a eu plusieurs plaintes de citoyennes et de citoyens qui nous ont écrit en disant que tout cela était très bien, mais qu'on leur demande de faire attention à la lumière et par exemple, pour ne pas les citer, les nouveaux immeubles du quartier des Semailles qui ont de jolies trémies de parking qui sont mieux éclairés que ma chambre à coucher, cela pose de vraies questions. On a écrit aux différentes régies, on l'avait déjà fait, on a suggéré ensuite qu'elles soient recontactées et il n'y a rien qui bouge. Il y a ceux qui sont sensibles et il y a ceux qui le sont moins, il faut l'admettre. Mais on fera ce travail.

M. Mayer, effectivement, nous avons travaillé sur le chemin Daniel-Illy pour la mise en place de cette borne qui avait été étudiée par le secteur génie civil du service des travaux. La difficulté, de mémoire, comme vous l'avez dit, c'est que ce n'est pas une voirie communale, c'est une parcelle privée, un chemin privé et donc la borne est sous la responsabilité des privés qui ont la clé pour la faire descendre et qui, s'ils ne font pas l'effort de la faire remonter, c'est surtout à eux qu'il faut dire de faire quelque chose. Ma collègue, Mme Gachet, va en toucher un mot à la police municipale pour voir ce qu'il est possible de faire en termes de sensibilisation mais on ne peut pas aller verbaliser parce que des riverains qui sont responsables d'une borne n'ont pas voulu la faire remonter. Effectivement, on a fait tout cela pour éviter cela, mais c'est clair que si on met une borne rétractable et qu'elle est toujours en bas, cela ne servait pas à grand-chose de faire les travaux, donc c'est fort regrettable. Je pense qu'un travail de sensibilisation, peut-être via l'association des Marbritants aux différents locataires et/ou propriétaires qui sont susceptibles d'avoir cette clé, je pense que c'est cela qu'il faut faire en priorité. On avait effectivement bien pacifié la zone et c'est dommage qu'on en soit là.

Mme Gachet : concernant la question du radar souriant qui a été installé au chemin des Vignes, il a été installé récemment suite à une plainte qu'on a reçue de quelques habitants par rapport à l'utilisation non-adéquate du chemin des Vignes en termes de vitesse et par rapport à quelques voitures qui auraient dépassé la vitesse sur ce chemin. On vous reviendra par rapport à cela, mais ce n'était pas par rapport à des cyclistes, c'était par rapport à des voitures. On vous reviendra par rapport au relevé qui aura été fait.

Un oubli de ma part concernant la question de M. Jotterand lors de la dernière séance sur la problématique du parking et de l'utilisation de l'espace public par les parents qui viennent chercher leurs enfants à l'IIL. Des contrôles de police ont été mis en place immédiatement qui ont permis d'une part de sensibiliser les utilisateurs mais aussi de verbaliser un bon nombre d'automobilistes principalement liés à des parkings non conformes par rapport à l'occupation des parkings, mais une sensibilisation aussi par rapport aux moteurs qui restaient allumés et on va continuer ce contrôle qui est fait principalement en fin de journée vers 16h00. On va garder ce créneau en espérant que ces actions permettront de prendre conscience de la difficulté qu'on a sur ce chemin.

M. Bonfanti : un complément par rapport au chemin des Vignes sur la problématique qui a été mise en avant sur la vitesse des vélos parce qu'en descente les vélos vont relativement vite même s'ils ont droit de rouler jusqu'à 50km/h, c'est la vitesse sur ce tronçon, mais ce chemin va subir une requalification complète d'ici 2 ans en lien avec les discussions que nous avons sur les parcelles de la Ville de Genève et la FPLC pour la constitution d'un parc et aussi en lien avec le passage sous-voie qui va se réaliser et qui permettra de relier ce quartier au quartier de Pont-

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 février 2023

Rouge. L'objectif est de passer soit à une zone 30, soit à une zone de rencontre 20km/h sur ce périmètre, permettant aussi par la suite de relier ce futur parc à la rivière qui est à proximité immédiate.

M. Couto : nous arrivons à la fin de notre ordre du jour. Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21h10

Le Secrétaire :

Christian Haas

Le Président :

Armando Couto

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 février 2023

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.